



## GARDERIE MUNICIPALE DE SUZE LA ROUSSE

### Jours et Horaires d'ouverture :

- Lundi : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30
- Mardi : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30
  
- Jeudi : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30
- Vendredi : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30

Téléphone : 07.62.24.43.44

### Tarif et modalités de paiement :

- 0,80 € la demi-heure. Chaque demi-heure entamée sera due.
- Paiement en priorité sur le Portail Famille par carte bancaire, en mairie par chèque et espèces.

Les inscriptions sont faites uniquement sur le Portail Famille par tranche d'une demi-heure. Elles peuvent être modifiées ou annulées jusqu'au dernier moment par la famille. Vous devrez vous présenter systématiquement au bureau de la garderie à votre arrivée (matin et soir). L'animatrice en charge de la gestion du portail famille mettra à jour en votre présence l'inscription que vous aurez fait au préalable. Pour les enfants de moins de 6 ans, les frais de garderie périscolaire sont déductibles des impôts. Pensez à conserver vos factures.

### Fonctionnement :

Sont accueillis les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune de Suze la Rousse, dès l'âge de 3 ans révolus.

Le matin, les enfants sont confiés par les parents (ou un adulte responsable) à l'animatrice. Le soir, les animatrices vont chercher les enfants dans les 2 écoles.

Avant les activités, un moment sera réservé pour le goûter que les enfants devront apporter.

Les enfants doivent se comporter de manière respectueuse à l'égard des autres enfants et des adultes afin que ce moment de détente soit agréable pour tous.

Après avertissement oral, puis écrit, la commune se réserve le droit d'exclure momentanément ou définitivement un enfant en cas de manquement grave à ces règles.

Il est demandé aux parents d'être respectueux des horaires, en particulier ceux du soir. Il en va du bon fonctionnement de la garderie et du bien-être des enfants.